

Department of Health / Ministère de la Santé
Pandemic Task Force / Le groupe de travail sur la pandémie
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

Date : December 1, 2020 / le 1er décembre 2020

To / Dest. : Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité
EM/ANB Inc. / EM/ANB Inc.
Social Development / Développement social

From / Exp. : Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie

Copies :

Subject / Objet : Memo #46: Transfer of patients without COVID-19 from hospital to long-term care /
Note n° 46 : Transfert de patients n'ayant pas la COVID-19 d'un hôpital vers un
établissement de soins de longue durée

When the number of COVID-19 cases is low in a particular hospital (less than 5), COVID-19 patients are being isolated in their rooms, but separate units are not being established for their care. When this occurs, staff follow strict infection prevention and control practices with appropriate personal protective equipment.

It has come to the Pandemic Task Force's attention that some long-term care facilities have expressed reluctance to accept transfers of patients who were in the same unit as a COVID-19 patient but not admitted with COVID-19 themselves or displaying compatible symptoms.

The Task Force has confirmed that this is the practice across Canada when COVID-19 cases are low and wishes to reassure long-term care facilities that proper infection prevention and control protocols are in place to prevent in-hospital transmission of COVID-19. New Brunswick's infectious disease experts have also discussed the question at length and agree that this practice does not increase risk to staff or other inpatients.

Lorsque le nombre de cas de COVID-19 est faible dans un hôpital en particulier (moins de cinq), les patients ayant la COVID-19 sont isolés dans leur chambre, mais des unités distinctes ne sont pas établies pour les soigner. Lorsque cela se produit, les membres du personnel suivent des pratiques rigoureuses de prévention et de contrôle des infections en portant l'équipement de protection individuelle approprié.

Le Groupe de travail sur la pandémie a appris que certains établissements de soins de longue durée ont exprimé leur réticence à accepter le transfert de patients qui étaient dans la même unité qu'un patient atteint de la COVID-19, mais qui n'étaient pas eux-mêmes atteints par le virus ou ne manifestaient pas les symptômes associés à cette maladie.

Le Groupe de travail a confirmé que cette pratique est utilisée partout au Canada lorsque les cas de COVID-19 sont peu nombreux et souhaite rassurer les établissements de soins de longue durée que les protocoles appropriés de prévention et de contrôle des infections sont en place pour prévenir la transmission de la COVID-19 à l'hôpital. Les experts en maladies infectieuses du Nouveau-Brunswick ont aussi discuté en détail de cette question et ont convenu que cette pratique n'augmente pas le risque d'infection au personnel et aux autres patients hospitalisés.

No additional testing is required for an asymptomatic patient who has been in the same hospital unit as a COVID-19 case. Please use the provincial alert levels table that was provided to you in Memo 43 to determine whether precautions should be taken upon admission. The alerts level table can be found on the GNB website at: https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/Measures_RestrictionsNH_ARF.pdf.

Aucun test supplémentaire n'est requis pour un patient asymptomatique qui a été dans la même unité d'un hôpital qu'un cas de COVID-19. Veuillez utiliser le tableau provincial sur les niveaux d'alerte qui vous a été transmis dans la note n° 43 pour déterminer si des précautions doivent être prises pour l'admission d'un résident. Le tableau sur les niveaux d'alerte se trouve à l'adresse suivante du GNB :

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/Mesures_restrictionERA_FS.pdf.

Sincerely,

Cordialement,

The Pandemic Task Force,

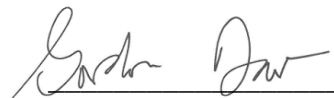
Le Groupe de travail sur la pandémie,



Gérald Richard
Deputy Minister /
Sous-ministre



Dr./D^{re} Jennifer Russell
Chief Medical Officer of
Health/
Médecin-hygiéniste en chef



Dr./D^r Gordon Dow
Infectious Disease
Specialist /
Infectiologue



Dr./D^{re} Nicole LeBlanc
Chief of Staff,
Vitalité Health Network /
Médecin-chef, Réseau de
santé Vitalité